Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_12-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°12-2026 25 février 2026

PERSONNEL – Recrutement d'un chef de service carrières-juriste contractuel à durée déterminée.

Séance du : 25 février 2026
Date de la convocation : 13 février 2026
Président de séance : François DUNAND
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 16

- Collège des affiliés : 16

Robert AGUETTAZ, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Chantal GIORDA, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Chantal MARTIN, Jean-Claude PARAVY, Colette PIGNIER, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 0

Etaient représentés : 10

- Collège des affiliés : 6

Yannick AMET (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Pascale OUSTRY)
Christian RAUCAZ (pouvoir à Yannick LOGEROT)
Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à Jean-Michel VORGER)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à François DUNAND)
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Sylvie SELLERI)

- Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Chantal GIORDA)
Christian GRANGE (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Martin NOBLECOURT (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Etaient présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Christelle FAVETTA-SIEYES, Thibaut GUIGUE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appuis aux collectivités
Laureen PERRUET	Responsable du Pôle ressources et moyens
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 - Parc d'activités Alpespace - 113, voie Albert Einstein - Francin - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 - Fax : 04 79 70 84 84 - www.cdg73.fr - contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_12-DE

DELIBERATION N° 12-2026

PERSONNEL – Recrutement d'un chef de service carrières-juriste contractuel à durée déterminée.

Monsieur le Président rappelle que l'emploi de « chef de service carrières-juriste » rattaché à la Responsable du Pôle « statut et carrières », relevant du grade d'attaché territorial, est vacant depuis 15 septembre 2025, date à laquelle l'agent contractuel en poste a sollicité un congé sans rémunération pour convenances personnelles.

Monsieur le Président rappelle que les missions de cet emploi ont été adaptées par délibération du conseil d'administration du 26 novembre 2025. Elles sont principalement les suivantes :

- encadrer et animer l'équipe des 4 conseillers carrières,
- mobiliser et développer les ressources du service et piloter l'évolution de ses missions : dématérialisation des procédures et des échanges, optimisation des processus internes,
- planifier, coordonner et assurer le suivi des projets du service,
- piloter le suivi des carrières et des situations individuelles et assurer la préparation et le suivi des dossiers relevant de la compétence des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire,
- prendre en charge l'étude des situations individuelles complexes (fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé), ainsi qu'un appui juridique dans la rédaction des actes (arrêtés, délibérations, conventions, règlements, etc...),
- assurer une veille juridique, rédiger des notes d'actualité statutaire, participer à la cellule interne de veille juridique et statuaire,
- préparer et animer des sessions d'information auprès des collectivités sur les matières relevant de son champ d'intervention.

En application de l'article L 313-4 du Code général de la fonction publique, le Cdg73 a effectué la publicité adéquate de la vacance de ce poste.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, il convient toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le Président propose ainsi au conseil d'administration de préciser les conditions de ce recrutement.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260225-DEL_2026_12-DE

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la délibération n°54-2021 du 13 octobre 2021 ouvrant l'emploi d'adjoint au responsable du Pôle statut et carrières au grade d'attaché territorial,

VU la délibération n°22-2025 du 26 novembre 2026 portant aménagement de l'organigramme du Centre de gestion et modification de l'intitulé du poste en « Chef de service carrières – juriste »,

VU les délibérations du 17 décembre 2018 et 26 novembre 2025 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents du Centre de gestion,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée,

DECIDE que :

- la procédure de recrutement sera celle prévue par les décrets du 19 décembre 2019 et 15 février 1988 susvisés,

- ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L 332-8 2°du code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir,

- le candidat retenu devra être titulaire d'une formation supérieure de niveau Bac + 5 en droit, de préférence en droit public ou à défaut bénéficier d'une expérience professionnelle en collectivité de cinq années au minimum sur un poste comparable,

FIXE la rémunération en référence au grade d'attaché territorial, selon l'expérience professionnelle du candidat et son niveau de diplôme, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction A3 du cadre d'emplois des attachés territoriaux, conformément aux délibérations susvisées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 (chapitre 12 – article 64131 et suivants).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 25 février 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

François DUNAND